



HONORAIRES DE L'AGENCE

Applicable au 1er janvier 2020 (T.V.A. au taux de 20 % incluse)

◆ **Honoraires sur toute Vente Immobilière**

4 000 € + 4 % du Prix de Vente

Charge Vendeur si Mandat Vente - Charge Acquéreur si Mandat Recherche

Charge partagée équitablement si Mandat Equitable

Si Prix du bien < 20 000 € : 2000 € + 4 % du Prix de Vente

◆ **Honoraires sur Expertise de Valeur**

Terrain non bâti : 80 €	Grange :	100 €
Appartement : 120 €	Maison / Villa :	150 €
Immeuble : 180 €	Propriété :	250 €

Expertise remboursée intégralement lors de la prise de mandat

◆ **Pack de Service aux particuliers**

« SELF'IMMO » : 1950 €

Payable en trois fois sans frais. 33% à la commande, 33% à la livraison et le reste lors de la vente.

◆ **Honoraires de Gestion : 8 % ***

() De toutes sommes perçues - Assurance PJ PNO ALSINA 87 € en sus par lot et par an*

◆ **Honoraires de Location * :**

- **Honoraire d'entremise et de négociation : 2 % TTC du montant du loyer annuel hors charges (charge du Bailleur),**

- **Honoraire de visite, constitution dossier et rédaction de bail : 11 % TTC du loyer annuel hors charges (50 % charge Locataire et 50 % charge Bailleur),**

- **Honoraires d'état des lieux : 4 % TTC du montant du loyer annuel hors charges (50 % charge Locataire et 50 % charge Bailleur),**

() Conformément à l'ART. 5-I de la Loi ALUR du 24 mars 2014, dans le respect des plafonds fixés par décret LOI ALUR du 01/08/2014 : 8 € TTC / m² (Visite + Etude Dossier + Rédaction Bail) + 3 € TTC / m² (EDL)*